

CANADA  
PROVINCE DU QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire de la municipalité de Bolton-Ouest a été tenue le mardi 2 juillet 2013 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS: Maire Donald Badger

Conseillers:

#3 Julian Tuer, #5 Stanley Horne, #6 Cedric Briggs ainsi que l'Inspecteur à la voirie Peter Kralik et la Directrice-générale Carrol Kralik

ABSENT : Conseillers :#1 Lisa Merovitz,  
#2 Joann McBrine, #4 Frank Simms

-----  
ORDRE DU JOUR

1.	<u>OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>
2.	<u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>
3.	<u>ADOPTION DU PROCES-VERBAL</u> -de la réunion tenue le 3 juin 2013
4.	<u>PÉRIODE DE QUESTION</u>
5.	<u>URBANISME</u>
5.1	-Rapport du CCU
5.2	-Avis de motion d'adopter un règlement afin de déclarer le cimetière Fuller un site du patrimoine selon la loi sur les biens culturels
5.3	-Résolution concernant l'intention du conseil municipal de modifier son plan d'urbanisme #271-2008 afin d'inclure le site de patrimoine/cimetière Fuller dans une zone à protéger
5.4	-Demande de conseil de transmettre à chaque propriétaire d'un immeuble situé dans le périmètre du site du patrimoine un avis spécial écrit accompagnée d'une copie certifiée de l'avis de motion mentionnant les dispositions à l'article 86 de la loi sur les biens culturels
5.5	-Avis de motion afin d'amender le règlement de zonage #264-2008 concernant l'implantation des nouvelles carrières
6.	<u>MUNICIPAL INSPECTOR REPORT</u>
6.1	-Rapport pour le mois de juin 2013
7.	<u>CORRESPONDANCE / CORRESPONDENCE</u>
8.	<u>ADMINISTRATION</u>
8.1	-Assises annuelles de la FQM, 26-28 septembre 2013
8.2	-Changement de la date de la réunion de conseil pour le mois d'octobre 2013 à cause des élections municipales
8.3	-Résolution relative au renouvellement de l'entente de 3 ans des services aux sinistrés avec la Croix-Rouge
8.4	-Dépôt des Indicateurs de gestion 2012 (MAMROT)
9.	<u>VOIRIE</u>
9.1	-Rapport de l'inspecteur à la voirie pour le mois de juin 2013
10.	<u>INCENDIE</u>
10.1	-Rapport pour le mois de juin 2013
11.	<u>VARIA</u>
12.	<u>COMPTES à PAYER</u>

2.

#074-0713

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par conseiller Briggs  
appuyé par conseiller Tuer & résolu à l'unanimité QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel qu'amendé.

3.

#075-0713

ADOPTION DE PROCES-VERBAL

Proposé par conseiller Horne  
appuyé par conseiller Tuer & résolu à  
l'unanimité QUE le procès-verbal de la réunion  
régulière de 3 juin 2013 soit adopté tel que  
rédigé.

Jacques Drolet, un membre du comité lequel  
organise la Fête des voisins a donné un sommaire  
des activités pour la journée le 20 juillet 2013  
de 11h00 - 17h00.

4.

PÉRIODE DE QUESTIONS

+/- 15 personnes assistaient.

5.

URBANISME

5.1

#076-0713

Rapport du CCU

Proposé par conseiller Horne  
appuyé par conseillère Briggs et résolu à  
l'unanimité QUE le rapport du CCU soit approuvé  
tel que préparé.

5.2

AVIS DE MOTION, est, par la présente donné avec  
dispense de lecture, par conseiller Julian Tuer,  
le 2 juillet 2013, qu'un règlement sera adopté à  
une réunion de conseil subséquente tenue après  
l'expiration de 60 jours de la date d'avis de  
motion et avant l'expiration de 180 jours de la  
date d'avis de motion afin de déclarer le  
cimetière Fuller, un site du patrimoine.

Le cimetière Fuller est situé sur le lot P234,  
matricule #8606-93-2000, présentement propriété de  
Allard & Allard Construction Inc., dont la  
superficie totale est de 691.9 m<sup>2</sup>, voir la  
description technique préparé par l'arpenteur  
géomètre Fournier & Tremblay Inc., datée du 24  
avril 2013, sous le dossier # 1906 et minute  
#2570. Beaucoup de résidents locaux et la Société  
Historique de Missisquoi ont exprimés leurs  
préoccupations pour la préservation dudit  
cimetière à son emplacement actuel, puisqu'il fait  
partie intégrale, de l'histoire locale de Bolton-  
Ouest. Toutes personnes intéressées peuvent donner  
leurs représentations concernant cette désignation  
au CCU, selon les avis à cet effet. Le règlement  
constituant un site du patrimoine à effet à  
compter de la date de la signification de l'avis  
spécial, aux propriétaires des immeubles situés  
dans le périmètre du site.

5.3

#077-0713

L'intention du conseil municipal de modifier son plan d'urbanisme #271-2008 afin d'inclure le site du patrimoine/le cimetière Fuller dans une zone identifiée comme zone à protéger

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné afin d'adopter un règlement lequel déclare le cimetière Fuller un site du patrimoine;

ATTENDU QUE ledit site du patrimoine n'est pas dans une zone dans le plan d'urbanisme comme une zone à protéger;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseiller Briggs

appuyé par conseiller Tuer et résolu à l'unanimité QUE selon l'article 90 de la loi sur les biens culturels, le conseil municipal a l'intention de modifier son plan d'urbanisme #271-2008 afin d'inclure le site du patrimoine/le cimetière Fuller dans une zone identifiée comme une zone à protéger.

5.4

Les conseillers Tuer et Horne demande que la secrétaire-trésorière transmette à chaque propriétaire d'un immeuble situé dans le périmètre du site du patrimoine un avis spécial écrit accompagnée d'une copie certifiée de l'avis de motion mentionnant les dispositions à l'article 86 de la loi sur les biens culturels.

5.5

AVIS DE MOTION, est, par la présente donné avec dispense de lecture par conseiller Horne qu'à un prochaine séance de conseil, on fera une proposition d'adopter un règlement amendant le règlement de zonage #264-2008 concernant des carrières dans certaines zones.

6.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1

#078-0713

Proposé par conseiller Briggs appuyé par conseiller Horne et résolu à l'unanimité QUE le rapport de l'Inspecteur Municipal soit approuvé ainsi que son chèque de kilométrage au montant de \$94.50.

8.

ADMINISTRATION

8.1

#079-0713

Assises annuelles de la FQM, 26-28 septembre 2013

Proposé par conseiller Horne appuyé par conseiller Tuer et résolu à l'unanimité D'APPROUVER une dépense au montant de \$620.00 plus taxes pour l'inscription de maire Badger afin d'assister aux assises annuelles de la FQM et DE REMBOURSER les frais de séjour ainsi que

les repas et le kilométrage sur réception des pièces justificatives.

8.2

#080-0713

Changement à la date pour la séance régulière du conseil du mois d'octobre 2013

ATTENDU QUE les élections municipales du Québec auront lieu le dimanche 3 novembre 2013;

ATTENDU QU'il est nécessaire de devancer la date prévue pour la séance régulière laquelle aura lieu au mois d'octobre 2013;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseiller Briggs appuyé par conseiller Tuer et résolu à l'unanimité QUE la séance régulière du mois d'octobre 2013 aura lieu le mardi 1 octobre 2013 au lieu du lundi 7 octobre 2013.

8.3

#081-0713

Le renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge concernant les services aux sinistrés

Proposé par conseiller Horne

appuyé par conseiller Briggs

& résolu à l'unanimité QUE l'entente de services aux sinistrés avec la Croix Rouge devra être renouvelée pour une période de 3 ans, la contribution annuelle est de :

2013 : \$150.00

2014 : \$150.00

2015 : \$150.00

Et le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer l'entente.

8.4

Le document, Indicateurs de gestion 2012, a été déposé.

9.

VOIRIE

9.1

#082-0713

Rapport de l'inspecteur à la voirie

Proposé par conseiller Horne

appuyé par conseiller Briggs et résolu à l'unanimité QUE le rapport de l'inspecteur à la voirie pour le mois de juin 2013 soit approuvé ainsi que son chèque de kilométrage au montant de \$385.65.

10.

INCENDIE

10.1

Il n'y avait pas d'interventions pour le mois de juin 2013. Nous attendons toujours les coûts pour d'autres interventions.

12.

COMPTES A PAYER

Solde bancaire au 31.05.13	\$ 147,745.61
Dépenses juin 2013	216,400.46
Dépôts juin 2013	146,236.73
Solde bancaire au 30.06.13	\$ 77,581.88
+	
CPG \$579,331.60 + CPG \$148,494.14 (fonds de parcs & terrain de jeux)	

Je, la secrétaire soussignée certifie que la municipalité dispose des fonds nécessaires afin de payer les comptes des mois de juin 2013/ juillet 2013 au montant de \$95,338.88.

#083-0713

Paielement des comptes

Proposé par conseiller Briggs appuyé par conseiller Horne & résolu à l'unanimité QUE les comptes des mois de juin 2013 /juillet 2013 au montant de \$99,532.59 soient payés.

Proposé par conseiller Tuer que la réunion se termine à 21h40.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Carrol Kralik  
Secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Donald Badger  
Maire

LA PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU LUNDI LE 5 AOÛT 2013 À 19H30. Le procès-verbal n'est pas officiel avant qu'il est adopté et signé à une séance du conseil subséquente.